

Bulletin d'Adhésion

Institué par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, mis en place en 1979 par le Conseil général de l'Essonne et le Préfet, présidé par un élu, le CAUE exerce des missions de service public. Il a vocation, dans l'intérêt public, à promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Son statut associatif (fixé par le décret n°78-172 du 9 février 1978) en fait un organisme autonome financé par : la part départementale de la taxe d'aménagement assise sur les permis de construire, les participations des communes et leurs groupements, les cotisations de ses adhérents, des contributions diverses publiques et privées. Le CAUE est une association gérée par un Conseil d'administration qui délibère sur le programme d'action et sur le budget.

"L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public." Extrait de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 - Article 1

"Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, l'urbanisme et de l'environnement".

"Il contribue directement ou indirectement à la formation ou au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction".

"Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant..."

"Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement..."

Votre adhésion soutient l'action engagée par le CAUE auprès de tous les publics, et notamment des communes du département de l'Essonne. Elle contribue à la poursuite de notre activité et à la consolidation de notre association.

• à découper et à retourner au CAUE 91 • à découper et à retourner au CAUE 91 • à découper et à retourner au CAUE 91 • à découper et à retourner au CAUE 91 • à découper et à retourner au CAUE 91 • à découper et à retourner au CAUE 91 • à découper et à retourner au CAUE 91 • à découper et à retourner au CAUE 91 • à découper et à retourner au CAUE 91 • à découper et à retourner au CAUE 91 •

Signature mandataire et cachet